



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Direction des routes d'Île-de-France

Notice d'Exploitation

***« Travaux d'entretien de chaussée,
réfection de la couche de
roulement et de liaison sur l'A104
extérieure du PR 23+200 au PR
20+960 »***

Du 27/07/2026 au 31/07/2026

Version du 10/07/2026

Basculement de la circulation de l'A104 de type « 1+1 et 0 » au PR 24+200 au PR 20+100 :

- le sens de circulation de l'A104 extérieur s'effectuera sur la voie de gauche du sens A104 intérieure, à partir de l'Interruption du Terre Plein Central au PR 24+200 (*fig n°1*) ;
- le sens de circulation de l'A104 intérieur s'effectuera sur la voie de droite du sens A104 intérieure à partir de l'Interruption du Terre Plein Central au PR 20+100 (*fig n°1*) ;
- fermeture de la bretelle d'accès due la RD418 vers la RD934, les usagers empruntent de Saint-Germain des Noyés puis la RD10P pour reprendre l'A104 dans toutes les directions, puis fermeture de la bretelle d'accès depuis la RD934 en provenance de Saint Thibault des vignes vers A104 extérieure, les usagers empruntent l'A104 intérieure puis font demi-tour à l'échangeur n°11 (*fig n°2*) ;
- la bretelle de sortie vers la RD 934 (« Chelles ») et la bretelle de sortie vers la RD 404 (« Meaux ») se trouvant dans la zone fermé, les usagers emprunteront le basculement puis sortiront à l'échangeur n°7 (RD34 « Le Pin ») afin de se diriger vers « Meaux » ou « Chelles » (*fig n° 2*) ;

Pour permettre cette méthode d'exploitation, il est nécessaire d'effectuer en amont des Interruptions du Terre Plein centrale :

- la neutralisation de la voie de gauche sur A104 extérieure au PR 25+400 puis la voie médiane au PR 24+850 jusqu'à l' Interruption du Terre Plein Centrale au PR 24+200 ;
- la neutralisation de la voie de gauche sur A104 intérieure du PR 19+850 jusqu'à l'Interruption du Terre Plein Central au PR 20+100.

Ces restrictions se dérouleront de jour et de nuit :

- du lundi 27 juillet 2026 à 0h00 au vendredi 31 juillet 2026 à 18h00 en continu ;

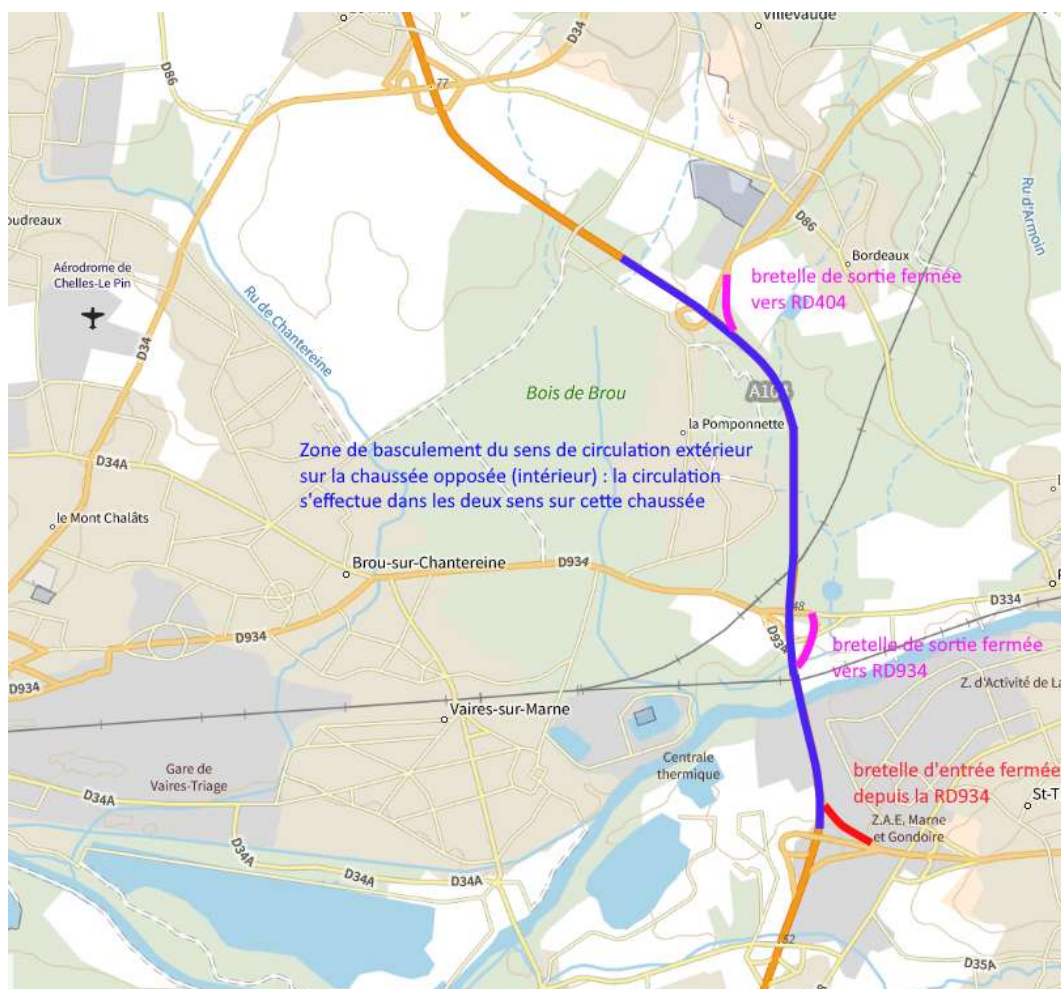


Figure 1 : zone de basculement et fermeture de bretelles

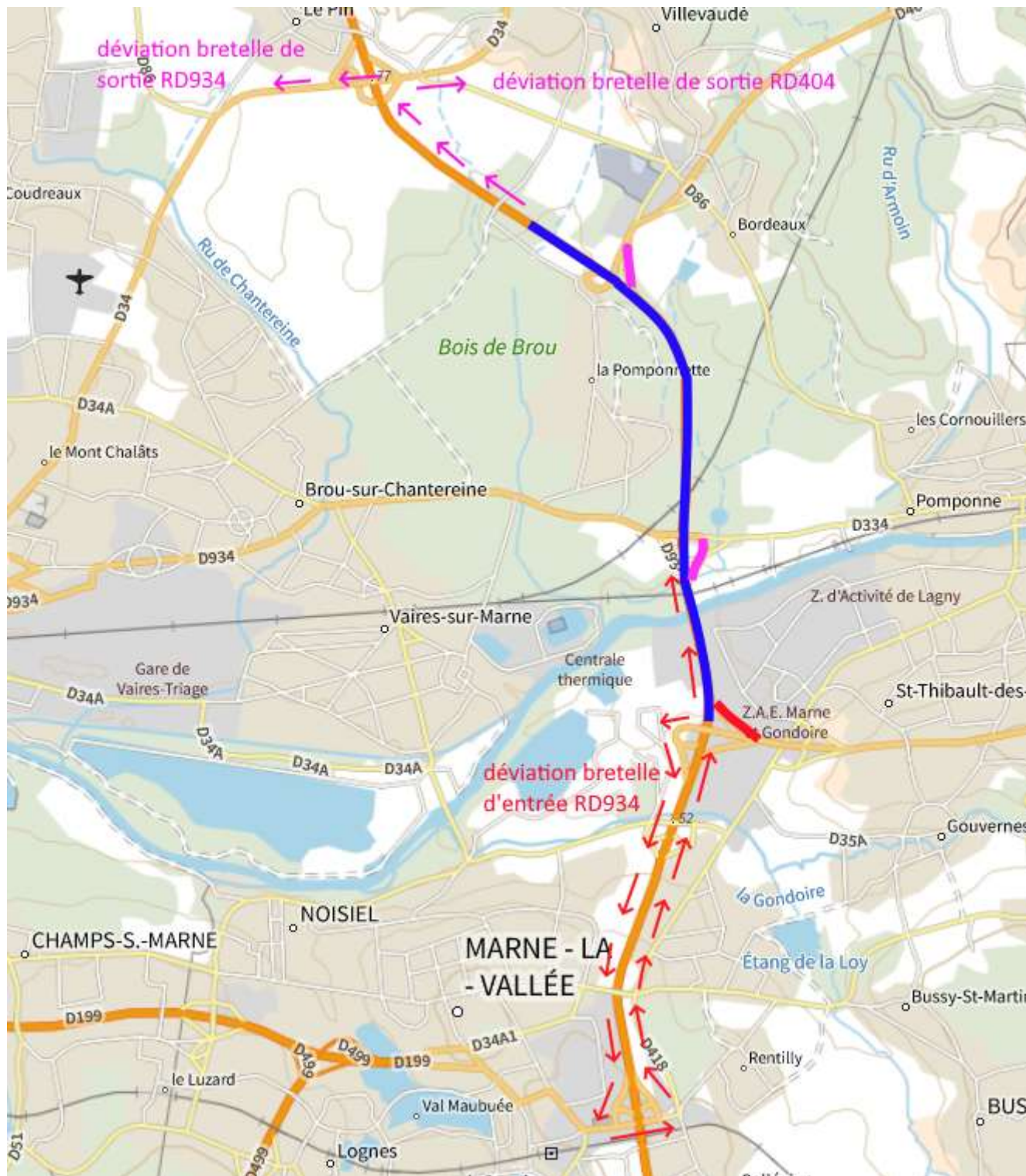


Figure 2 : Déviations des bretelles fermées